



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 2024-215, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 4 novembre 2024 à compter de 19 h 30**, au Centre multifonctionnel, au 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

459, avenue Wickham

Nature de la demande:

La demande vise à autoriser une marge arrière de 6,43 mètres pour l'agrandissement réalisé en projection arrière de la résidence unifamiliale isolée alors que le Règlement de zonage 2024-215 prescrit au tableau des spécifications de la zone RA-10 une marge arrière minimale de 7,5 mètres, soit une dérogation totale de 1,07 mètre.

Disposition visée: Grilles des usages et normes de la zone RA-10 du Règlement de zonage 2024-215 (Marge arrière minimale)

Une présentation du dossier est disponible sur le site web.

En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 4 novembre 2024**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 18 octobre 2024.

La directrice du Greffe, du contentieux et de l'urbanisme.

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra COMIN BERGONZI

GREFFIÈRE